

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. : restreinte
28 septembre 2012
Français
Original : Anglais et français

**Comité permanent
55^e réunion**

**Projet de rapport de la cinquante-cinquième
réunion du Comité permanent
(18-19 septembre 2012)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
<i>Chapitre</i>		
I. Introduction	1	2
II. Adoption de l'ordre du jour.....	2	2
III. Adoption du projet de rapport de la cinquante-quatrième réunion du Comité permanent.....	3	2
IV. Gestion, contrôle financier, contrôle administrative et ressources humaines	4-16	2
A. Finances et contrôle	5-12	2
B. Ressources humaines	13-16	4
V. Budget-programme et financement	17-25	4
VI. Coordination.....	26-30	7
VII. Questions diverses.....	31-32	8
<i>Annexe</i>		
Décision sur les budgets et le financement pour 2012		9

I. Introduction

1. Le Président du Comité exécutif, S.E. l'Ambassadeur Jan Knutsson (Suède) ouvre la réunion. La Vice-Présidente, S.E. l'Ambassadeur Alicia Arango Olmos (Colombie), préside les points de l'ordre du jour concernant les Budgets-programmes et le financement ainsi que la coordination.

II. Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour de la réunion (EC/63/SC/CRP.18) est adopté.

III. Adoption du projet de rapport de la cinquante-quatrième réunion du Comité permanent

3. Le projet de rapport de la cinquante-quatrième réunion du Comité permanent (EC/63/SC/CRP.17) est adopté moyennant un amendement au paragraphe 15.

IV. Gestion, contrôle financier, contrôle administratif et ressources humaines

4. Le Haut Commissaire adjoint présente ce point à l'ordre du jour, notant que le HCR a connu deux années exceptionnelles ainsi qu'un nombre sans précédent de crises. Les crises au Mali, au Soudan du Sud, au Soudan et en République arabe syrienne ont nécessité un certain nombre de budgets supplémentaires et de révisions au budget annuel. Le HCR a dû procéder à une nouvelle hiérarchisation de ses priorités et différer certaines dépenses – telles que le recrutement et l'achat de biens non essentiels – afin de redéployer les fonds additionnels sur les situations d'urgence. Les structures de contrôle et d'obligation redditionnelle du HCR ont été renforcées et incluent désormais un nouveau Comité de contrôle interne et de conformité. Le Haut Commissaire adjoint remercie les Etats pour leur appui constant et pour le maintien de leurs frontières ouvertes face au nouvel exode de 1,2 million de personnes ces deux dernières années. Enfin, il prend note des efforts extraordinaires déployés par le personnel du HCR pour faire face aux situations d'urgence, et exprime sa tristesse devant la mort de ses agents dans l'exercice de leurs fonctions cette année.

A. Finance et contrôle

a) Rapport du Comité des commissaires aux comptes

5. Le Contrôleur présente le document *Comptes pour l'année 2011 tels que contenus dans le Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur les comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011* (A/AC.96/1111 ; voir également le document A/67/Add.5). Le Contrôleur observe que la comptabilité de 2011 est présentée pour la dernière fois selon les normes de comptabilité du système des Nations Unies (UNSAS) et qu'à partir de 2012, la comptabilité sera présentée selon le système des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les dépenses totales en

2011 ont grimpé de 16 pour cent par rapport à 2010, ce qui représente le niveau le plus élevé d'exécution dans l'histoire du HCR. Le Comité a émis 33 recommandations que le HCR a acceptées dans leur totalité et dont il assure le suivi. Le Contrôleur a également présenté les six principaux facteurs à risque identifiés par le Comité et explique les mesures correctrices prises par le HCR.

6. Les délégations se félicitent de l'adoption par le HCR des normes IPSAS et demandent une mise à jour concernant leur application. Elles se déclarent préoccupées par les commentaires faits par le Comité sur les questions incluant notamment : le suivi de la performance des partenaires d'exécution ; le renforcement de la capacité en matière d'achats sur le terrain, et l'amélioration du contrôle interne et de la gestion des risques. Les délégations demandent davantage d'informations sur les 25 recommandations du Comité toujours en suspens depuis 2010 ou auparavant.

7. Concernant la gestion des partenaires d'exécution, le Contrôleur déclare que le Haut Commissariat met au point une approche de suivi fondée sur les risques actuellement expérimentée dans des opérations pilotes. L'atelier sur le choix des partenaires et leur rétention a été organisé, un second étant prévu en novembre sur le suivi et la coordination des projets. Concernant les achats, entre-autres, un plan d'action détaillé a été parachevé et une formation diplômante à l'intention des responsables des achats a été lancée. L'identification des risques doit faire partie intégrante du cadre de gestion des risques d'entreprise lorsqu'il sera mis en œuvre. Le HCR a fait des progrès concernant toutes les recommandations en suspens du Comité, dont la plupart seront suivies d'effet en 2012.

b) Audit interne

8. Le Chef du Service d'audit du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de Genève présente un Rapport sur l'audit interne (A/AC.96/1113) faisant remarquer que 20 des 21 postes vacants dans le Service ont désormais été pourvus. Dans plus des trois-quarts des secteurs vérifiés au cours de la période considérée, aucune déficience importante au niveau des contrôles n'a été notée. Les délégations sont préoccupées du fait que le HCR n'a pas pu prendre les mesures adéquates en temps voulu pour mettre en recouvrement les montants dus. La gestion efficace des partenaires d'exécution est citée comme la principale faiblesse observée au niveau des audits sur le terrain.

9. Les délégations se félicitent de la mise à jour sur le pourvoi des postes. Elles se déclarent préoccupées par le suivi des partenaires d'exécution et exhortent le HCR à se conformer aux recommandations du BSCI. Des questions sont posées concernant l'accès des services à la Direction ; les mesures prises par la Direction pour donner suite aux recommandations et l'opinion du BSCI concernant le plan d'action du HCR visant à régler les questions mentionnées par le Service.

10. Le Chef du Service d'audit répond que le BSCI s'efforce d'améliorer l'accès à la Direction et qu'il a reçu des mises à jour sur le plan d'action du HCR. Le Haut Commissaire adjoint ajoute qu'un nouveau Comité de contrôle interne et de conformité a été établi et qu'il a tenu sa première réunion. Concernant l'obligation redditionnelle, le Haut Commissaire adjoint fait référence au Cadre d'obligation redditionnelle globale en matière de gestion.

c) Comité d'audit et de contrôle indépendant

11. Le Président du Comité d'audit et de contrôle indépendant (IAOC) présente un exposé sur la première réunion du Comité en juin. Il résume les réunions du

Comité avec la Direction du HCR et les principaux organes de contrôle. Le plan de travail du Comité pour l'année à venir se concentrera sur les questions suivantes : obligation redditionnelle et gestion des risques d'entreprise au HCR ; rapport financier et mise en œuvre des Normes IPSAS ; fonction d'évaluation et auto-évaluation de l'IAOC. En septembre 2013, l'IAOC présentera un rapport sur les questions de contrôle importantes et fournira des recommandations en la matière.

12. Les délégations se déclarent encouragées par les consultations approfondies avec l'IAOC et expriment leur intérêt à recevoir des actualisations de l'action de ce dernier avant la réunion du Comité permanent de 2013.

B. Ressources humaines

13. Le Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines et le Directeur de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement (DESS) offrent une mise à jour des *Questions relatives aux ressources humaines, y compris la sécurité du personnel* (EC/63/SC/CRP.19). Le Directeur de la Division explique de façon approfondie les mesures prises pour améliorer le processus d'affectation du personnel international, les questions du personnel en attente d'affectation et la parité. L'enquête générale sur le personnel a identifié un certain nombre de préoccupations telles que la crainte de parler, question aujourd'hui à l'étude. Il dit que le HCR continuera de prôner auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies de meilleures conditions de travail pour le personnel de terrain, y compris dans les régions difficiles.

14. Le Directeur de la DESS fait remarquer que la sécurité reste un défi impressionnant pour les agents humanitaires en 2012. Il actualise les succès remportés et les efforts en cours pour atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action en matière de gestion de la sécurité au HCR. La mise en œuvre du plan d'action s'est concentrée sur l'appui au terrain et l'analyse ; les processus tenant au contrôle et au Siège ; la coordination et l'élaboration de politiques ; et la formation.

15. Les délégations félicitent le HCR pour les efforts en cours afin d'améliorer la protection sur le terrain, la parité et réduire le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation. On demande davantage d'informations sur la dotation en personnel des situations d'urgence, l'adoption d'un nouveau système de recrutement international et les conclusions de l'enquête générale sur le personnel. Plusieurs délégations soulignent l'importance de fonder le système des nominations et des promotions sur la performance ainsi que sur un système d'évaluation de la performance efficace. La pénurie de personnel qualifié au niveau de la gestion financière et des achats constitue une préoccupation, ainsi que la compensation adéquate pour le personnel affecté dans les lieux d'affectation D et E.

16. Le Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines se félicite des observations concernant le recrutement et les affectations, notant que le HCR examine le processus de sélection. La réduction du nombre de fonctionnaires en attente d'affectation est imputable à l'amélioration de l'organisation des carrières et le travail auprès des gestionnaires. Le Directeur déclare que la question des fonctionnaires en attente d'affectation depuis longtemps serait ainsi réglée. Concernant la dotation en personnel des situations d'urgence, les délégations sont informées qu'à l'exception de la situation au Mali, les effectifs sont adéquats. Les exigences en matière de langue et les conditions difficiles sur le terrain constituent des défis pour la dotation en personnel d'urgence. La nouvelle politique de recrutement a été examinée par le Comité consultatif conjoint (JAC) et est désormais étudiée par le Haut Commissaire. Le Directeur souligne l'importance des

administrateurs auxiliaires (JPO) et exhorte les Etats à accorder davantage d'appui au programme. Le directeur de la DESS ajoute qu'une équipe de réponse d'urgence de niveau 3 a été établie et peut être déployée afin d'appuyer le système humanitaire des Nations Unies.

V. Budget-programme et financement

i) Mise à jour sur le budget et le financement pour 2012

17. Le Contrôleur présente une actualisation du budget de 2012 (EC/63/SC/CRP.20), notant que le chiffre initial de 3 591,2 millions de dollars E.-U., approuvé par le Comité exécutif en octobre 2011, a été révisé en hausse pour le porter à 4 126 millions à mi-septembre. Cette révision en hausse tient compte de l'établissement des budgets supplémentaires pour les situations d'urgence au Mali et en République arabe syrienne. La Directrice de la Division des relations extérieures fournit une mise à jour concernant la situation financière, soulignant le déficit considérable par rapport au financement intégral des besoins révisés. En regard de ces besoins révisés, on escompte un déficit de l'ordre de 1,74 milliard de dollars E.-U. Cela signifie que 42 pour cent des besoins recensés pour les personnes prises en charge ne seront pas satisfaits. La Directrice se déclare satisfaite de l'appui des gouvernements donateurs et souligne que des annonces de contributions flexibles et précoces constituent la clé de la réponse aux situations d'urgence. Elle reconnaît également le rôle des gouvernements et des communautés d'accueil de réfugiés dont l'appui est indispensable pour fournir une protection et une assistance aux personnes déplacées. Enfin elle saisit cette occasion d'informer le Comité des activités de recherche de fonds dans le secteur privé.

18. Le HCR reçoit un appui pour ses efforts visant à réduire les dépenses au Siège et élargir sa base des donateurs, particulièrement dans le secteur privé. Certaines délégations se déclarent préoccupées par le déficit entre le budget actuel et le niveau anticipé de financement. Parmi les questions, on a recensé les défis auxquels le HCR est confronté en raison de cette pénurie de fonds ; la manière dont la réduction du budget du Siège a été opérée et la raison pour laquelle les dépenses au titre des activités de financement dans le secteur privé sont si élevées.

19. Le Contrôleur rappelle que le HCR est une organisation financée par des contributions volontaires et qu'il dépend des ressources et de la bonne volonté des donateurs. Bien que le budget reflète les besoins identifiés par le HCR, l'Office est entravé par un financement affecté. En outre, elle note que l'exécution et les résultats sont nécessairement limités par les contributions reçues. La performance du HCR ne peut donc être mesurée en regard des chiffres de planification conçus sur la base de l'évaluation des besoins globaux ; elle devrait plutôt être mesurée en regard des fonds mis à disposition. Concernant la réduction des coûts au Siège, le Contrôleur explique que cela s'opère de différentes manières, y compris en réduisant les budgets de voyage et en différant certaines activités non essentielles. Elle rejoint l'avis d'une délégation concernant l'utilisation de réunions consultatives informelles pour discuter de la présentation du budget lors de la prochaine période de planification.

20. La Directrice de la Division des relations extérieures explique que le Haut Commissaire a suivi une approche basée sur les résultats en matière d'activités de recherche de fonds dans le secteur privé et que l'argent investi est proportionnel au montant recueilli. Le Président conclut en rappelant aux délégations les complications que représentent les contributions affectées et suggère que le HCR

atteindrait plus efficacement ses objectifs si les gouvernements donateurs lui donnaient davantage de liberté dans l'utilisation des fonds.

21. Le projet de décision sur les budgets globaux et le financement pour 2012 est adopté.

ii) Budget-programme biennal du HCR pour 2012-2013 (révisé)

22. Le Contrôleur présente le *Budget-programme biennal pour 2012-2013 (révisé) du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/AC.96/1112)*, notant que le HCR n'a pas encore reçu le Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), qui constitue un additif au document budgétaire. Elle note que la budgétisation pour la deuxième année de la période biennale se fait initialement sur une base préliminaire, essentiellement en raison de l'imprévisibilité des besoins au moment où le budget est formulé et du fait que le budget révisé pour 2013 prend en compte les développements régionaux depuis octobre de l'année antérieure. Une information détaillée sur la ventilation du budget par pilier et région géographique est également fournie. Le Contrôleur note que l'Appel global actualisé de 2013 sera lancé après l'examen du budget révisé de 2013 par la prochaine session annuelle du Comité exécutif.

23. Un certain nombre de délégations font des commentaires positifs sur le budget et la programmation du HCR, sur la base de l'évaluation des besoins globaux, et une délégation suggère au HCR de mener une opération visant à tirer les leçons de l'expérience afin de réfléchir sur le processus. En même temps, le Haut Commissariat est encouragé à être plus transparent dans la nouvelle hiérarchisation des priorités, à faire état des conséquences du manque de financement et à davantage consulter les Etats, y compris les pays hôtes, sur la ventilation entre piliers et régions. Le HCR est invité à veiller à ce que les programmes en faveur des réfugiés, y compris les solutions durables, fassent l'objet de priorités.

24. Répondant aux demandes d'information supplémentaire sur les résultats au niveau du document budgétaire, le Contrôleur explique que l'Office est limité par le contrôle de la documentation des Nations Unies qui restreint le nombre de pages autorisé et rappelle aux délégations que les informations relatives à la mise en œuvre et aux contributions peuvent être trouvées dans le Rapport global. Le Contrôleur estime également que les consultations informelles peuvent constituer un forum adéquat pour discuter des besoins des Etats membres, soit pour trouver un meilleur format pour la présentation du budget, soit d'autres moyens de fournir l'information requise. Elle dit également qu'elle s'efforcera d'être plus transparente au niveau de la hiérarchisation des priorités, autant que faire se peut, dans le document budgétaire.

25. Le Haut Commissaire adjoint explique comment s'opère l'actualisation de l'évaluation des besoins globaux sur la base des nouveaux besoins et des réductions et note que ce processus se fonde sur les consultations impliquant un examen annuel du programme sur le terrain. Il assure aux délégations que 70 pour cent du budget est consacré à la problématique des réfugiés, y compris à la recherche de solutions durables. Le pourcentage global consacré à la recherche de solutions durables reflète le degré de possibilité d'une solution.

VI. Coordination

26. La Directrice de la Division des relations extérieures présente la *Mise à jour sur les questions relatives à la coordination : partenariats stratégiques* (EC/63/SC/CRP.21), soulignant que la coordination et les partenariats sont plus importants que jamais pour l'action du HCR. Cela est dû en parti à l'escalade des conflits et à la prolifération des crises, nécessitant une réponse humanitaire à grande échelle impliquant de nombreux acteurs. Elle souligne les nouveaux éléments dans l'approche du HCR en matière de partenariats et de coordination, y compris l'Agenda transformateur du Coordonnateur des secours d'urgence et les ajustements aux procédures internes liés au renforcement de la direction et de la coordination dans les situations d'urgence. Elle informe également le Comité de l'initiative du Haut Commissaire d'entamer avec les organisations non gouvernementales (ONG) un dialogue structuré pour discuter de partenariats opérationnels renforcés.

27. Il s'ensuit une longue discussion sur ce point de l'ordre du jour, de nombreuses délégations prenant la parole pour appuyer les efforts du HCR visant à renforcer les partenariats, améliorer la coordination et investir dans la création de capacités, particulièrement au niveau supérieur. Le HCR est encouragé à continuer d'appuyer la coordination modulaire dans les situations de déplacement interne, et les délégations font des commentaires positifs sur les efforts déployés par le HCR pour garantir des liens efficaces entre les mécanismes régionaux de réponse aux crises de réfugiés et le système de coordination modulaire pour les situations de déplacement interne. Les délégations demandent davantage d'informations sur les mesures prises par le HCR pour mettre en œuvre l'Agenda transformateur et suggèrent d'organiser des consultations informelles avec les Etats membres sur cette question. Les délégations demandent des informations concernant les données et le profilage des déplacés internes, la coopération avec les gouvernements, y compris les pays hôtes, la contribution du HCR au Fonds commun du Coordonnateur humanitaire, la réponse du HCR aux situations de niveaux 1 et 2 et l'envergure et le calendrier du dialogue structuré avec les ONG.

28. Les Etats membres soulignent également l'importance des partenariats pour trouver des solutions durables aux situations de réfugiés. Ils prennent note de la décision du Comité de la politique générale du Secrétaire général qui a adopté un cadre à l'issue du conflit pour appuyer la recherche de solutions durables aux déplacés internes et aux réfugiés rentrant chez eux et demandent davantage d'informations sur cette initiative. Un certain nombre de délégations déclarent soutenir l'Initiative de solutions intérimaires et demandent à ce qu'elle soit imitée dans d'autres pays, alors gouvernement demande davantage d'information sur l'Initiative de solutions intérimaires. Un gouvernement se prononce sur l'importance des initiatives de *frontloading* (remplissage par l'embout) des fonds pour le développement au lieu d'étirer les fonds humanitaires. Un autre gouvernement souligne que la prérogative de concevoir et appliquer une stratégie incombe au gouvernement- Il souligne qu'aucune stratégie unilatérale n'est donc acceptable de son point de vue.

29. La Directrice souligne l'importance des partenariats avec les gouvernements hôtes et déclare que l'action du HCR et de ses partenaires a pour but d'appuyer les gouvernements dans leur réponse. Elle souligne également que les partenariats avec les gouvernements donateurs ne concernent pas le financement mais sont importants au plan stratégique. Elle se réfère aux efforts déployés pour améliorer les aptitudes du personnel et des partenaires en matière de coordination, le programme d'encadrement supérieur du HCR et la contribution du HCR au fichier du

coordinateur humanitaire. Des leçons sont tirées de l'expérience de la coordination lors des situations de niveaux 1 et 2, y compris au Soudan du Sud, bien qu'un certain nombre d'éléments ne soient pas totalement typiques. La Directrice déclare que le HCR poursuivra ses efforts pour garantir une interface efficace entre la coordination pour les réfugiés et l'approche modulaire en matière de déplacement interne et décrit les efforts conduits pour sensibiliser le personnel et les partenaires de terrain sur ces mécanismes. Elle approuve l'idée d'organiser une consultation informelle sur l'Agenda transformateur, ce qui sera discuté avec le Bureau du Comité exécutif. Notant que le HCR est à même d'améliorer son outil de gestion des données *proGres* pour l'enregistrement, elle déclare que sa mise en œuvre en milieu urbain constitue une priorité. La Directrice informe également le Comité du dialogue structuré avec les ONG, y compris trois thèmes principaux : la coopération au niveau des situations de réfugiés urbains, le plaidoyer et la création de capacités des partenaires locaux.

30. Le Haut Commissaire adjoint précise que la décision du Comité de la politique générale du Secrétaire général constitue le cadre des réfugiés et des déplacés internes qui rentrent chez eux alors que l'Initiative de solutions intérimaires se concentre sur les pays hôtes. Ces deux initiatives ont pour but d'aider à jeter un pont entre l'action humanitaire et les activités de développement, et les partenariats avec le secteur privé – comme la Fondation IKEA – jouent un rôle de plus en plus important dans ce domaine.

VII. Questions diverses

31. Le Rapporteur fait état des résultats des consultations entre les Etats membres visant à renforcer le processus de négociations sur les conclusions relatives à la protection internationale. Elle rappelle qu'un certain nombre de bonnes suggestions ont été présentées afin de dégager un consensus parmi les Etats. Dans la mesure où une décision n'a pas pu être prise sur les éléments d'un processus amélioré, il est convenu que les négociations futures se baseront sur la pratique passée. Plusieurs délégations se déclarent satisfaites du travail du Rapporteur, notant que les conclusions continuent de jouer un rôle crucial dans l'application du droit et de la politique générale concernant les réfugiés. Le Président ajoute que le Comité a derrière lui une longue et riche histoire en matière d'adoption de conclusions sur la protection internationale qui ont pour but d'aider à protéger l'une des populations les plus vulnérables du monde.

32. Le Secrétaire donne des informations sur les progrès accomplis eu égard à l'étude stratégique décennale du Haut Commissaire sur la situation globale des réfugiés et le rôle du Haut Commissariat, préparée pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale en 2013, comme le veut la résolution GA/RES/58/153. Il note qu'une réunion informelle avec les Etats membres s'est tenue récemment au cours de laquelle les délégations ont eu l'occasion de fournir des suggestions sur les thèmes à aborder dans ce rapport. Parmi les suggestions, il convient de noter : les solutions aux situations de réfugiés prolongées, les initiatives concernant la gestion et l'organisation, et les changements au niveau du système de coordination humanitaire des Nations Unies. Il indique que les Etats membres seront tenus informés des progrès et consultés ultérieurement au cours des phases clés du processus.

Annexe

Décision sur les budgets et le financement pour 2012

Le Comité permanent,

Rappelant la décision du Comité exécutif sur les questions relatives à l'administration, aux finances et au programme lors de sa soixante-deuxième session (A/AC.96/1107, para. 13), ainsi que ses discussions au titre des budgets-programmes et du financement lors de la cinquante-quatrième réunion du Comité permanent en juin 2012,

Réaffirmant l'importance du partage international de la charge et des responsabilités pour réduire le fardeau pesant sur les pays d'accueil des réfugiés, particulièrement les pays en développement,

1. *Rappelle* que le Comité exécutif, à sa soixante-deuxième session, a approuvé des programmes et des budgets pour les Programmes régionaux, les Programmes globaux et le Siège au titre du Budget programme biennal du HCR pour 2012-2013, à concurrence de 3 591,2 millions de dollars E.-U. pour 2012 ;
2. *Note* que les budgets supplémentaires de 2012 s'élèvent aujourd'hui à 489,7 millions de dollars E.-U. au titre des programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes ;
3. *Note* la réduction de 28,3 millions de dollars E.-U. pour l'opération au Libéria (9,8 millions de dollars E.-U.), l'opération au Soudan (16,2 de dollars E.-U.) et le Siège (2,3 millions de dollars E.-U.) ;
7. *Note* le financement actuel de 13,6 millions de dollars E.-U. pour le compte spécial concernant la chaîne commune d'acheminement de l'aide humanitaire au Soudan ;
8. *Prend note* de l'augmentation du Budget annuel du HCR pour 2012, le portant à 4 052,6 millions de dollars E.-U. ;
9. *Note* que les fonds mis à disposition pour 2012 laissent apparaître un déficit projeté de 1 706,3 millions de dollars E.-U. ;
10. *Reconnaît* que les situations d'urgence et les activités imprévues de 2012 pourraient se solder par des budgets supplémentaires élargis ou additionnels exigeant de nouvelles ressources pour couvrir ces besoins ; et
11. *Exhorte* les Etats Membres à continuer de répondre avec générosité, dans un esprit de solidarité et en temps voulu à l'appel de fonds du Haut Commissaire afin de financer intégralement le budget annuel de 2012.